

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement de PROVINS**  
**Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**Commune de MISY-SUR-YONNE**

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 31 mars 2022**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué mardi 22 mars 2022 s'est réuni le jeudi 31 mars 2022 à 19 h 00 à la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Adjoint au Maire ; Mesdames, Guylène AURORE, Michèle BIROST, Cécile DEMERS et Charlène MAUSSE Conseillères Municipales ; Messieurs Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Conseillers Municipaux ;

Pouvoir : Claude BELLINI à Michel WOJCIECHOWSKI, Pascal LAIZEAU à Guy JACQUIER ;

Absent(e)s : Mélodie DEFOSSE,

Secrétaire de Séance : M. Vincent DEHIMI ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Compte de Gestion 2021 du Trésorier Principal de Montereau présentant un résultat de clôture d'investissement en déficit de 29 111,75 € (hors restes à réaliser) et un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 715 552,43 € soit un résultat de clôture global cumulé excédentaire de 686 440,68 € au 31 décembre 2021 soit 685 624,88 € en tenant compte des restes à réaliser 2021 de -815,80 € inscrits au BP 2022  
*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le Compte Administratif 2021 de Mme le Maire présentant les mêmes résultats que le Compte de Gestion du Trésorier  
*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'affectation du résultat 2021 pour – 29 927,55 € au compte 1068 en recette d'investissement, nécessaire à la couverture du besoin d'autofinancement (Déficit d'investissement + restes à réaliser), et d'affecter le solde disponible soit 685 624,88 € au compte 002 en recette de la section de fonctionnement  
*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le maintien des taux de la fiscalité locale pour l'année à venir, en tenant compte du mécanisme d'ajustement de l'État pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et l'intégration du taux départemental au taux communal de la taxe foncière sur le Bâti.

INTITULE	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022
TAXE D'HABITATION	17,20		
TAXE FONCIERE BATI	23,15	41,15	41,15
TAXE FONCIERE NON BATI	61,33	61,33	61,33

Dit que le produit fiscal ainsi attendu, 413 148,38 €, sera inscrit au compte 73111 du Budget Primitif

*- Adopté à l'unanimité*

- Approuvé l'attribution pour l'année 2022 de subventions aux associations suivantes :

Association	2022	Association	2022
ASPAR	1 000 €	Les Amis de Misy	350 €
OCCE	200 €	L'ASM	600 €
ASLM	800 €	Collège P. de Montereau	510 €
Les Amis de l'école	384 €	Centre Formation Almeiha	65 €
Arts et culture à Misy	900 €	<b>Total</b>	<b>5059 €</b>
Paysans, Paysages, Pays	250 €		

Les sommes correspondantes seront inscrites pour 4 484 € au compte 6574 et pour 575 € au compte 65738 du Budget Primitif 2022 de la commune

*- Adopté à la majorité*

- Adopté le Budget Primitif 2022 de la commune chapitre par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
  - o en section de fonctionnement à la somme de 1 517 126,88 €
  - o en section d'investissement à la somme de 580 748,84 €

*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la constitution d'une provision semi-budgétaire de 4800 € au compte 6817 pour créances douteuses sur les conseils du comptable public en prévision de créances dont les procédures de recouvrement arrivent à termes.
 

*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'avant-projet Sommaire du SDESM de modernisation de l'éclairage public pour la réduction de la pollution lumineuse pour un coût total de 23 075,54 € HT soit 27 690,65 € TTC, subventionné à 30% du HT par le SDESM et 30% par la Région.
 

*- Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

Mme le Maire indique que les élections du Conseil Municipal des Jeunes s'est déroulé cet après-midi et passe la parole aux élus en charge du projet. Sur les 12 candidats (5 CM1, 5 CM2 et 2 6<sup>ème</sup>) six ont été élus et 2 ont été désignés suppléants. Les enfants étaient ravis de participer à cette exercice démocratique et ont déjà beaucoup de projets en tête qu'il faudra certainement trier et rationaliser.

Des flyers d'information ont été distribués à la population pour les informer de l'existence du site Internet désormais opérationnel ainsi que de l'existence de Panneau Pocket pour se tenir informé des actualités de la commune.

Mme Le Maire rappelle que les élections présidentielle se déroulent le dimanche 10 avril pour le premier tour et le dimanche 24 avril pour le second tour. Le planning des permanences du bureau de vote est mis à jour en fonction des disponibilités des uns et des autres.

700 œufs ont été commandés pour la chasse aux œufs sur le terrain de jeux le dimanche 17 avril à 11h. Il faut des bonnes volontés pour aider à transporter le matériel nécessaire et pour organiser et tenir les stands (ex. : tire à la corde, course en sac, pêche à la ligne, chamboule tout, maquillage...). Toutes les propositions sont les bienvenues si le temp le permet.

L'électricien devrait intervenir dans le courant de la semaine prochaine pour effectuer les branchements nécessaires à la pose du défibrillateur de la Mairie. Pour celui du terrain de boule, l'accord de la SAUR a été obtenu pour pouvoir se raccorder électriquement au compteur des pompes de relevage. Il faut cependant prévoir l'édification d'une plateforme d'accueil pour le défibrillateur. M. Wojciechowski suggère une plateforme de fixation en bois. Une copie des prérequis lui sera envoyé par mail pour vérifier la compatibilité avec les exigences d'installation de ce type de matériel.

M. Vincent DEHIMI prendra contact avec la Présidente du Comité des Fêtes pour organiser une Assemblée Générale et désigner de nouveaux membres du bureau. Compte tenu des délais assez court, et des difficultés à trouver des bénévoles dans ce laps de temps, il est proposé d'organiser la Brocante mais de recourir à des Food trucks pour assurer la restauration sur place.

Pour le 8 mai 2022, l'association qui présentait des véhicules de guerre est déjà monopolisée sur une autre manifestation. Ils ne pourront donc être présents cette année à Misy. Le porte drapeau lui aussi doit décliner l'invitation cette année. Contact sera pris avec le comité des anciens combattants pour connaître les modalités de son remplacement.

Avec l'arrivée de nouveaux enfants pour la rentrée prochaine, et la construction de nouvelles maisons dans les prochains mois, le spectre de la fermeture de classe s'éloigne peu à peu. Cependant, Mme DEMERS souhaite que l'option de récupération des enfants de grande section ne soit pas définitivement écartée. La perspective de classes à triple niveau peut générer un sentiment de baisse de qualité de l'enseignement et une désaffection des administrés pour la commune. Si il est entendu qu'il faut effectivement rester vigilant et ne se fermer aucune porte, Mme le Maire rappelle que cela avait été évoqué lors d'une réunion avec l'inspectrice et les élus des communes concernées. Ce scénario n'avait pas les faveurs ni des élus de la

commune concernée, ni de l'inspectrice car cela entraînerait la fermeture d'une classe en maternelle et ne faisait donc que déplacer le problème d'une commune à une autre.

La sortie de Misy du SIVU n'est pour lors pas envisageable en l'absence d'infrastructures adaptées sur la commune. Une telle décision aurait également un impact financier non négligeable sur la commune de Misy-sur-Yonne dont l'engagement au sein du RPI devrait de toute façon être honoré (investissements), mais aussi sur celles des communes voisines dont la participation s'en trouverait fortement augmentée et pouvant même conduire à la disparition pure et simple du SIVU selon la commune de Marolles-sur-Seine.

Pour le centre de santé de Cannes-Écluse, Mme Demers indique que l'ARS ne semble pas hostile pour la délocalisation d'un docteur sur Misy à raison de 2 à 3 jours par semaine. Reste à résoudre des problèmes techniques de cette délocalisation à commencer par le recrutement d'un médecin (en bonne voie) mais aussi le recours à une secrétaire médicale supplémentaire dont le financement reste à étudier. L'adaptation des logiciels (facturation, traitement des données..) mais aussi la possibilité de regrouper les lignes téléphoniques (standard commun) ne devraient pas poser de problèmes outre mesure.

*Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h45.*

*Fait à Misy-sur-Yonne, le 9 avril 2022*

*Le Maire,  
Monique JACQUIER*